

## ENSEMBLE POUR LA SANTÉ MATERNELLE ET INFANTILE, L'ALIMENTATION DU JEUNE ENFANT ET L'ALLAITEMENT VERSION RÉSUMÉE DE LA POLITIQUE D'ENTREPRISE

L'ASUIT (Azienda Sanitaria Universitaria Integrata del Trentino – Autorité Sanitaire Universitaire Intégrée du Trentin) s'engage à protéger et à promouvoir la santé des personnes et de la communauté, ainsi qu'à améliorer la qualité des services proposés. L'ASUIT affirme la centralité des droits et des compétences des enfants et de leurs familles, soutient les parents dans leurs choix éclairés concernant la santé et la nutrition de leurs enfants, et leur fournit une aide conforme aux pratiques « Amies des Enfants » de l'OMS-UNICEF, fondées sur des preuves scientifiques et indépendantes de tout intérêt commercial.

### ACCUEIL DES ENFANTS ET DES PARENTS

Les enfants et leurs parents sont les bienvenus dans toutes les structures et tous les services de l'ASUIT. Les mères peuvent allaiter dans tous les espaces publics. Des espaces dédiés (Baby Pit Stop) ont été aménagés dans les établissements de santé et dans la communauté pour permettre aux parents de nourrir et de changer leurs enfants.

### PERSONNEL FORMÉ ET COMPÉTENT

Tout le personnel de l'ASUIT en contact avec les enfants et les parents a reçu une formation spécifique sur l'alimentation du nourrisson et l'allaitement, afin de fournir aux familles des informations utiles, un soutien et une assistance appropriés.

### PARENTS INFORMÉS, DÈS LA GROSSESSE

Afin de permettre des choix éclairés concernant les soins et l'alimentation des enfants, dès la grossesse, les parents reçoivent une information claire, complète, actualisée, et indépendante de tout intérêt commercial. Le personnel de l'ASUIT est disponible pour répondre aux questions et dissiper les doutes.

### ACCOUCHEMENT NATUREL

Le jour de l'accouchement, la mère peut être accompagnée et assistée par son partenaire ou une personne de son choix. Elle peut marcher, boire et manger des collations légères, choisir la méthode de soulagement de la douleur et la position qui lui convient, sauf indication médicale contraire.

## ENFANTS ET PARENTS ENSEMBLE

Le contact peau à peau, qui a lieu immédiatement après la naissance, contribue à la création du lien affectif entre la mère et son enfant. Nous encourageons les parents à rester toujours auprès de leur enfant, à l'hôpital tout comme à la maison, pour renforcer la relation et favoriser la continuité des soins. Les parents sont informés sur les comportements à adopter pour la sécurité de leur enfant.

## AIDE ET SOUTIEN AUX ENFANTS ET AUX PARENTS

Les parents sont aidés à comprendre le comportement de leur enfant, à prendre soin de lui, à percevoir les signaux de l'enfant et à y répondre, et à le nourrir chaque fois qu'il le demande. Les mères sont aidées à trouver la position la plus confortable pour allaiter et on leur explique comment recueillir leur lait. Des conseils sont donnés aux mères qui n'allaitent pas sur l'alimentation appropriée à leur enfant et sur les règles de sécurité à respecter. Les parents sont informés sur les signes d'une alimentation correcte et d'une bonne croissance. Les sucettes et les tétines sont déconseillées durant le premier mois de vie lorsque l'enfant apprend à se nourrir au sein. Les parents apprennent où et comment contacter les opérateurs et les bénévoles ayant reçu une formation sur les soins à donner aux enfants et sur leur alimentation.

## UNE ALIMENTATION SAIN ET NATURELLE

Les mères sont encouragées à allaiter parce que c'est la manière la plus saine et la plus naturelle de nourrir les enfants, et parce que les effets bénéfiques de l'allaitement sont importants pour la santé des enfants et des mères, pour les familles, pour la société et pour l'environnement. Les mères sont incitées à allaiter de manière exclusive jusqu'à la fin du sixième mois et à continuer jusqu'à deux ans ou plus, si la mère et l'enfant le désirent. Les parents sont aidés à comprendre à quel moment leur enfant est prêt à accepter d'autres aliments que le lait. Ils sont informés sur les aliments à choisir pour une alimentation saine et sur la manière de les présenter à l'enfant.

## PROTECTION CONTRE LA PUBLICITÉ

L'ASUIT adhère au Code International OMS de commercialisation des substituts du lait maternel pour protéger les familles et les opérateurs contre tout type de promotion et de publicité des substituts du lait maternel, des biberons, des tétines, des sucettes et des tételles. Les substituts du lait maternel sont utilisés sur indication du médecin ou lorsque les parents disposent d'informations leur permettant de faire un choix informé. Ceci est une note de synthèse sur la politique des services sanitaires pour la santé de la mère et de l'enfant, l'alimentation des enfants et l'allaitement. Quiconque désire recevoir de plus amples informations relatives aux pratiques des services de l'ASUIT peut demander aux opérateurs sa version intégrale ou la télécharger du site de l'ASUIT.